

Marché n° 25-002

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Groupement de commandes : CANOPE et CNED

Consultation de Contrôle Technique (CT) et de Coordination de la sécurité et la protection de la santé des travailleurs (CSPS) pour le réaménagement des espaces de travail de Réseau Canopé et du CNED à Toulouse

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Marché à procédure adaptée passé selon les dispositions des articles R.2123-1 à R.2123-7 (MAPA) du Code de la commande publique (CCP)

Date limite de réception des offres :

17/01/2025 à 12H00

Table des matières

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE.....	3
ARTICLE 2. PRESENTATION DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	6
ARTICLE 4. ARTICLE 4. ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	9
ARTICLE 5. NEGOCIATION.....	10
ARTICLE 6. MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION.....	10
ARTICLE 7. INSTANCES DE RECOURS.....	11
ANNEXE 1 : SIGNATURE ELECTRONIQUE.....	12

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Réseau CANOPÉ, ci-après désigné « l'acheteur », établissement public administratif régi par les articles D 314-70 et suivants du Code de l'éducation, dont le siège est situé au téléport 1 @4 - CS 80158 - 86961 FUTUROSCOPE CEDEX.

Réseau Canopé a pour mission la formation tout au long de la vie et le développement professionnel des enseignants. Il les accompagne notamment dans l'appropriation des outils et environnement numériques. Il est également opérateur de formations et organisateur d'événements pédagogiques ; il assure une mission documentaire et accompagne les projets des établissements scolaires dans ses Ateliers Canopé.

Représenté par sa Directrice générale, Mme Marie-Caroline MISSIR, nommée par décret du 02 mars 2020 et renouvelée par décret du 15 mars 2023,

Réseau Canopé agit en qualité de coordonnateur d'un groupement de commande constitué avec le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) par convention du 17 avril 2023.

Les bénéficiaires du présent marché public sont :

Réseau CANOPÉ,

Et d'autre part,

Le Centre national d'enseignement à distance (CNED)

2 boulevard Nicephore Niepce –

Teleport 2 BP 80300

86963 Futuroscope Chasseneuil

Représenté par son Directeur Général par intérim, M. Olivier GUIARD, nommé par arrêté du 10 juillet 2024 ; Dénommé, le CNED.

ARTICLE 2. PRESENTATION DE LA CONSULTATION

2.1. Objet de la consultation

La présente consultation est organisée en vue de la désignation d'un Contrôleur Technique (CT) et d'un Coordonnateur de la Sécurité et de la Protection de la Santé (CSPS) des travailleurs pour le réaménagement des espaces de Travail occupés par Réseau Canopé et le CNED.

Le site d'exécution des travaux est un établissement ERP Type catégorie 5 situé au **3 Allée Antonio Machado 31051 Toulouse.**

Les références au vocabulaire commun des marchés publics (CPV) associés à la présente consultation sont :

- 71356100 - Services de Contrôle Technique
- 71317210 - Mission de Coordination SPS

2.2. Etendue du marché

Le marché est alloté au sens de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique et comprend les lots suivants :

Lot N° 1 : Contrôle Technique

Lot N° 2 : Coordination SPS de catégorie 2

2.3. Prestation supplémentaires éventuelles Lot n°1

Le candidat propose obligatoirement dans son offre la mission GTB relative à la gestion technique du bâtiment. Toutefois, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'accepter ou non les prestations supplémentaires éventuelles au moment de la signature du marché.

2.4. Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Les Maîtres d'Ouvrage sont les bénéficiaires indiqués à l'article 1 du présent règlement de consultation.

2.5. Procédure de passation

Procédure adaptée, selon les dispositions des articles R. 2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique (CCP).

2.6. Forme de la consultation

Le marché est passé sous la forme d'un marché ordinaire à prix forfaitaire.

2.7. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation qui est mis à disposition de tous les candidats via la plateforme dématérialisée comporte :

- Le présent règlement de la consultation,
- Le cahier des clauses techniques particulières applicable à chaque lot,
- Le cahier des clauses administratives particulières commun à tous les lots,
- Les études Space planning estimative et finalisée, réalisée par l'entreprise Kardham pour l'estimation du projet et sa faisabilité,
- Le Diagnostic Technique Amiante, (le DAAT est en cours de réalisation)

- La décomposition du prix global forfaitaire applicable à chaque lot,
- L'acte d'engagement applicable à chaque lot,
- La fiche contact

2.8. Calendrier et montant prévisionnels d'exécution

Le coût estimatif des travaux chiffré par l'entreprise Kardham qui a réalisé l'étude de faisabilité du projet est de 3 100 000 € HT.

Le groupement est accompagnée d'une équipe de maîtrise d'œuvre dont la notification du marché a lieu à la fin du mois de décembre 2024. Cette équipe réalise l'étude de conception au 1er semestre 2025.

Il est prévu que les travaux soient réalisés de juillet 2025 à juin 2026.

La présence d'amiante a été recensé sur le site. Une phase de désamiantage est prévue en amont des travaux et dont la date sera finalisée lors des études avec le MOe assurant la mission OPC.

2.9. Calendrier prévisionnel de la procédure

Lancement de la consultation	19/12/2024
Fermeture de Réseau Canopé	Du 21/12/2024 au 1 ^{er} /01/2025 inclus.
Réponses aux questions posées (le cas échéant)	09/01/2025
Date limite de remise des offres	13/01/2025 à 12h00
Analyse des offres	S3 et 4
Négociation possible	S4 ou 5
Signature et Notification du marché	S6

2.10. Durée et délai d'exécution du marché

Le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à l'admission des prestations. Il n'est pas reconductible. La mission débute pendant la phase de diagnostic et esquisse DIAG/ESQ de l'équipe du maître d'œuvre.

Le délai d'exécution prévisionnel global toutes missions confondues est de 30 mois.

2.11. Informations complémentaires.

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Il contient la totalité des informations utiles aux candidats pour élaborer une offre.

Lors du retrait du dossier, les candidats sont fortement invités à s'identifier en communiquant une adresse courriel valide, faute de quoi ils ne pourront être informés des éventuels compléments, modifications, ajouts de document, report de dates limites ou réponses faite aux questions relatives à la consultation en cours.

L'acheteur se fait juge de l'opportunité de répondre à des demandes de renseignements complémentaires. Celles-ci ne pourront porter que sur des questions mineures appelant des réponses qui ne peuvent nuire à l'égalité de traitement des candidats.

Si la question posée par le candidat révélait une ambiguïté, une imprécision ou une omission dans la rédaction, de nature à compromettre la compréhension du dossier, l'acheteur s'engage à faire une réponse écrite, diffusée à l'ensemble des candidats, l'anonymat étant préservé.

Par mesure d'équité, les demandes de renseignements complémentaires doivent être formulées par écrit (mail ou via la plateforme) et communiquées à l'acheteur au plus tard huit (8) jours francs avant la date limite de remise des offres. La demande sera prise en compte et la réponse sera retranscrite à l'ensemble des candidats potentiels qui se seront identifiés sur la plateforme PLACE.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

Réseau Canopé se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours francs avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir formuler de réclamation à ce sujet.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le candidat fournit dans une seule enveloppe les pièces relatives à sa candidature et celles constituant son offre. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.



Avertissement : Les pièces n'ont pas besoin d'être signées au moment du dépôt.

3.1. Pièces à fournir au titre de la candidature

Les candidats doivent transmettre un dossier complet permettant d'apprécier au mieux leurs garanties professionnelles, techniques et financières.

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du document unique de marché européen (DUME) ou hors DUME.

3.1.0. Candidature sous forme de DUME

Formulaire DUME en format xml et pdf (généralisé automatiquement lors de la réponse sur PLACE) remplaçant la DC1 et DC2 (ne pas les transmettre en plus du formulaire DC1 et DC2).

Pour renseigner votre DUME, il convient de choisir le DUME comme modalité de réponse pour la candidature. Le DUME est prérempli sur la base du numéro SIRET. En cas de cotraitance, via le e-DUME, un E-DUME devra être remplis par co-traitant,

3.1.1. Candidature hors DUME

- **L'imprimé DC1¹, « lettre de candidature », ou équivalent** comprenant notamment :
 - L'objet de la candidature,
 - La présentation du candidat et des membres du groupement, le cas échéant :
 - Dénomination commerciale, adresse de l'établissement et du siège social (si différente),
 - Numéro SIRET et TVA intracommunautaire,
 - Adresse de courrier électronique et numéro de téléphone
 - Répartition des prestations, en cas de groupement et désignation du mandataire,
 - Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du CCP et est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,
- **L'imprimé DC2, « déclaration du candidat » ou équivalent** comprenant notamment :
 - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant le domaine d'activité auquel se réfère le marché, au cours des 3 derniers exercices,
 - L'indication d'appartenance à la catégorie des PME, le cas échéant,
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années,

¹ Les formulaires DC sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- Une description des moyens techniques dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations,
- Une liste de références récentes fournies au cours des 3 dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé,
- L'agrément ministériel permettant l'exercice de l'activité,
- Tout autre document permettant d'attester de la capacité du candidat à exécuter les prestations du marché.

3.1.2. Candidature d'un groupement momentané d'entreprises

En cas de groupement, la forme juridique du groupement choisie pourra être le groupement d'entreprises conjoint avec mandataire solidaire. Par ailleurs, le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans le marché et que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

Les cotraitants et leur mandataire ne peuvent candidater que dans une seule équipe.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il doit produire pour chacun de ces opérateurs :

- les mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières
- un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution de la consultation.

3.2. Pièces à fournir au titre de l'offre

- ✓ La **fiche contact** complétée,
- ✓ Une **offre financière** constituée de la décomposition du prix globale et forfaitaire du lot concerné,
- ✓ Un mémoire technique permettant d'apprécier les sous-critères de la valeur technique mentionnés plus bas.

3.3. Variantes

Les variantes ne sont pas acceptées.

3.4. Dépôt des offres

La date limite de dépôt des plis est mentionnée dans la première page du présent règlement.

Les offres doivent être déposées par voie électronique sur la plate-forme PLACE www.marches-publics.gouv.fr, sur laquelle la procédure technique de dépôt des plis est détaillée.

Aucune offre électronique ne sera admise en dehors de celles reçues à l'adresse précitée. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt ci-dessus sera considéré comme hors délai.

Aucune offre papier ne sera admise en dehors d'une copie de sauvegarde d'une offre électronique.

Délai de validité des offres : 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 4. ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1. Critères de sélection des candidatures : appréciation de la capacité

Les critères d'élimination sont les suivants :

- candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dans les délais imposés par l'acheteur, conformément aux dispositions de l'article R.2144-2 du CCP,
- candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes au regard de l'objet de la consultation (les capacités techniques, humaines et financières, ainsi que les références présentées doivent être en relation avec les caractéristiques techniques, le calendrier du projet et l'objet de la consultation).

4.2. Critères d'analyse des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues dans le code de la commande publique selon la pondération suivante :

- L'ensemble des éléments permettant de qualifier la valeur technique de l'offre (**60 points**) :
 - Méthodologie proposée pour réaliser chaque phase et mission, l'implication du prestataire sur chaque phase en termes de suivi de la phase conception et de présence physique sur site notamment lors de la phase exécution **noté sur 30 points**
 - Moyens mis en œuvre pour la réalisation des missions ainsi que les curriculum vitae (CV) et les références propres aux personnes qui auront la charge de l'exécution du marché **noté sur 20 points**

- Modèle des rapports qui seront fournis **noté sur 10 points**

- Critère du prix est noté sur 40 points.

La note maximale est attribuée à l'offre la moins disante (40 points) et les autres notes sont attribuées selon la formule suivante :

$$\text{note de l'offre} = \text{note maximale} \times (\text{valeur de la meilleure offre} / \text{valeur de l'offre})$$

ARTICLE 5. NEGOCIATION

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de procéder, après analyse des offres, à une négociation, dans le respect du principe d'égalité de traitement avec les candidats dont l'offre n'est pas inappropriée. Cependant, il pourra juger que, compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du soumissionnaire d'optimiser son offre initiale.

Le nombre maximum de candidats admis à négocier est fixé à trois (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats). La négociation portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix. Les modalités pratiques de la négociation seront précisées dans un courrier qui sera transmis aux candidats présélectionnés.

A l'issue de la phase de négociation, les candidats transmettent une offre mise à jour, dans un délai maximum de deux jours.

ARTICLE 6. MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION

Le soumissionnaire retenu devra faire parvenir à Réseau Canopé, dans un délai de cinq jours ouvrés à compter de la réception de la demande :

- les documents permettant de justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du CCP :
Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites,
Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- l'acte d'engagement signé par une personne habilitée à engager l'attributaire :

en cas de signature manuscrite, l'acte d'engagement est envoyé par voie postale, après suppression du pictogramme « signature électronique »,
en cas de signature électronique, l'acte d'engagement est signé en format PDF (cf. annexe 1) et envoyé via PLACE.

Après signature de l'acte d'engagement par le représentant de l'acheteur, le marché est notifié au titulaire.

ARTICLE 7. INSTANCES DE RECOURS

L'instance chargée des voies de recours est le tribunal administratif de Poitiers, auprès duquel peuvent être obtenus les renseignements concernant leur introduction :

TA de Poitiers

Hôtel Gilbert

15, rue de Blossac - BP 541

86020 Poitiers Cedex

Téléphone : 05 49 60 79 19

Télécopie : 05 49 60 68 09

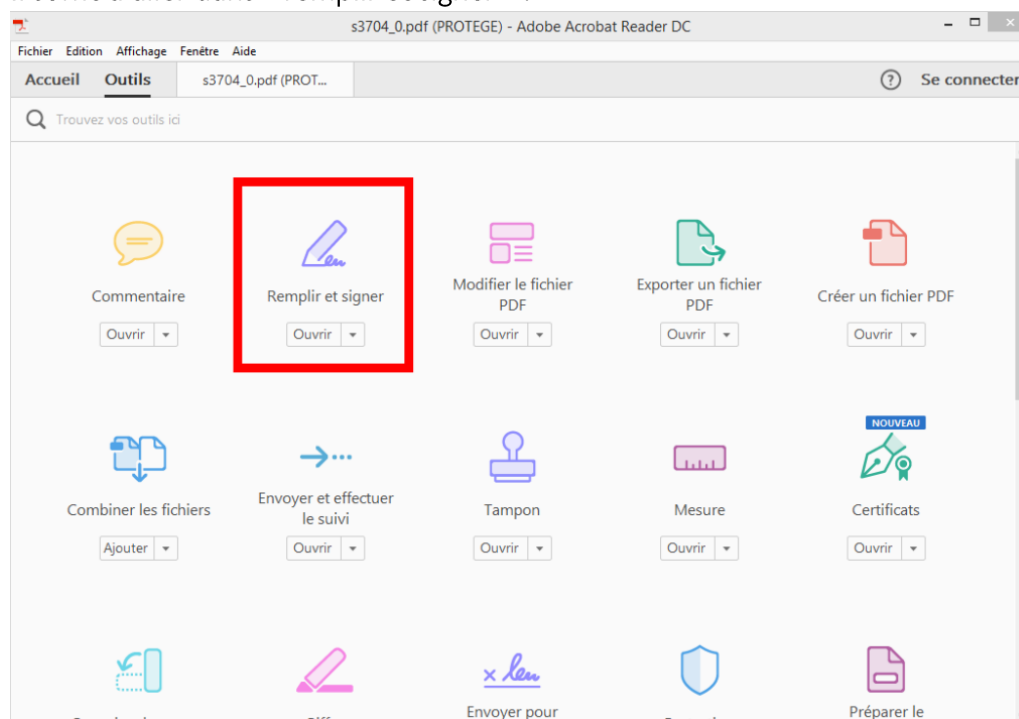
Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

ANNEXE 1 : SIGNATURE ELECTRONIQUE

Signature d'un fichier PDF avec une ID numérique

1. Enregistrement de l'acte d'engagement (sous format word initialement) sous format PDF.
Règle de nommage : N° de marché (AA-123-Lxx) AE Nom de la société
 - 25 : Année
 - 002 : n° de la consultation
 - LXX
2. Sur Adobe Reader : signer directement sur le pdf avec votre certificat de signature électronique.

Il suffit d'aller dans « remplir et signer » :



Ensuite « utiliser des certificats », « signer avec un certificat » : une boîte de dialogue « tracer un rectangle de signature » s'ouvre, installer votre clé de signature électronique et cliquer sur « signer avec un périphérique connecté » (ne pas cocher sur la case : « verrouiller le document »), vous sélectionnez votre ID électronique et vous pouvez signer.

Si votre clé n'est pas encore reconnue sur l'ordinateur, ouvrir « Edition », puis « Préférences » dans le menu déroulant, et « Signatures », cliquer sur « autres » en face « Identités et certificats approuvés », une fois la boîte de dialogue ouverte, cliquer sur l'icône représentant une carte de visite avec un + au-dessus, puis « ajouter une identification numérique », « ID numérique personnelle existante provenant : », cliquer sur « d'un périphérique connecté à cet ordinateur ».